

L'AIFR du secteur de Rocheservière

GROUPEMENT D'ASSOCIATIONS ET DE COLLECTIVITÉS

BENEVOLES ET ELUS :
TOUT SAVOIR SUR...



MUTUALISATION
COORDINATION
ACCESSIBILITE
PROFESSIONNALISATION



UN PEU D'HISTOIRE...

NAISSANCE DU GROUPEMENT

- L'AIFR est un **groupement d'associations et de collectivités** créé pour répondre aux besoins du territoire en matière **d'animation jeunesse et d'organisation du transport scolaire**. L'AIFR intervient sur les communes de **Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine, Montréverd et l'Herbergement**. Dans la pratique, pour la jeunesse comme pour le transport scolaire, l'association étend ses services à quelques communes environnantes (selon le bassin scolaire).
- D'abord créée sous l'impulsion des élus de la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière sous l'identité AJIFR en 2012, elle a pour objet de **coordonner et mutualiser les services à destination de la jeunesse dans la tranche d'âges 10-17 ans**.

"LES JEUNES, ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE"

Dès 2003, la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, dans son rôle de coordinateur, a décliné les orientations de la politique jeunesse du secteur dans une charte. L'objectif y était clairement inscrit : « **rendre le jeune, en fonction de son âge, acteur des animations qui sont mises en place à son bénéfice, à partir d'un projet global élaboré par des adultes responsables (animateurs, bénévoles, élus)** ».

Quatre axes de travail sont alors dégagés :

- faciliter l'accès pour tous les jeunes aux activités mises en place,
- proposer des animations à des coûts limités et accessibles à tous,
- développer des actions et projets favorisant l'échange et la rencontre entre les enfants et les jeunes des différentes communes,
- garantir la cohérence des projets communautaires.

DE LA JEUNESSE AU TRANSPORT SCOLAIRE

En 2015, son champ de compétences s'élargit avec le soutien à la vie associative et l'organisation du transport scolaire, toujours avec le soutien des élus communautaires. Dans le même esprit que ce qui s'est construit pour l'activité jeunesse, les associations locales en charge de la gestion du transport scolaire souhaitent déléguer à l'AIFR la coordination et la gestion de ce service.

Le soutien à la vie associative a été développé pour gérer le personnel de direction de l'association Familles Rurales L'Herbergement et apporter un soutien technique dans la gestion des services.

PLAN JEUNESSE ET FAMILLES

Depuis le 1er janvier 2019, la compétence jeunesse est exercée par la Communauté de Communes Terres de Montaigu, et ce en référence au Plan Jeunesse et Familles signé le 30 Janvier 2019 avec la CAF. La Communauté de Communes Terres de Montaigu a mandaté l'AIFR pour coordonner les actions jeunesse du territoire et centraliser les demandes de subventions. Une convention a été signée entre les deux parties. L'AIFR s'engage à mettre en œuvre un service à destination de la jeunesse et du transport scolaire, en cohérence avec les orientations du Plan Jeunesse et Familles.

DES VALEURS PARTAGÉES



MUTUALISATION

La mutualisation des moyens (humains et matériels) permet une **optimisation** et une **harmonisation** des pratiques sur le territoire assurant une **cohérence** dans les actions menées.



ACCESIBILITE

Dans le domaine de la jeunesse, des **tarifs différenciés** adaptés aux revenus des familles permettent un **accès aux loisirs pour tous**. Tout jeune, quelle que soit sa situation (familiale, médicale...) peut participer aux activités proposées correspondant à sa tranche d'âge.



ACCUEIL ET SERVICE AUX FAMILLES

Le siège de l'AIFR est un **lieu d'écoute et de conseil** aux familles. Des permanences en journées continues sont assurées.



EQUITE ET PROXIMITE

Les bénévoles impliqués dans chaque commune sont **identifiés par les familles** et permettent de répondre aux mieux à leurs interrogations et attentes.



PARTENARIAT

Un partenariat fort entre collectivités, bénévoles et responsables de l'AIFR permet une **cohésion** dans les pratiques.



UN GROUPEMENT DE PERSONNES MORALES

Le groupement est constitué de **personnes morales** qui œuvrent en faveur de la jeunesse et la vie associative = les membres du conseil d'administration ne sont pas adhérentes à titre individuel. C'est une des caractéristiques fondamentales et constitutives de notre **groupement intercommunal**.

Le conseil d'administration de l'AIFR est l'organe décisionnel. Il est composé des **représentants de ses structures membres** : élu(e)s jeunesse des communes et bénévoles associatifs élus lors de l'Assemblée Générale annuelle du groupement pour une durée de 3 ans renouvelables par tiers tous les ans.

Il se réunit **3 à 4 fois par an** pour discuter des **projets intercommunaux** et assurer une réflexion globale sur le **fonctionnement des services** et les **moyens mis en oeuvre**.



QUI FAIT QUOI ? TRANSPORT SCOLAIRE

UN TRANSFERT DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

L'organisation du transport scolaire dépend de la Région Pays de la Loire qui transfère à l'AIFR la mise en place locale du service, pour une meilleure proximité avec les usagers.

LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE = ORGANISATEUR PRINCIPAL (A01)

La Région est **chargée de l'organisation des transports scolaires** (hors périmètres urbains). A ce titre, la Région a pour missions de :

- gérer la plateforme régionale d'inscriptions en ligne ALEOP (envoie les titres de transport, récupère les règlements...)
- valider les points d'arrêts et itinéraires proposées par l'AO2
- contribuer à la sécurité des élèves (gilets, aménagement des arrêts...)
- payer les transporteurs



L'AIFR = ORGANISATEUR SECONDAIRE (A02)

La Région délègue à l'AIFR la mise en oeuvre du service localement sur les communes de Rocheservière, Montréverd, L'Herbergement, Saint-Philbert-de-Bouaine, Boufféré (+ quelques communes voisines, logiques géographiques)

A ce titre, l'AIFR est chargée de :

- récupérer les inscriptions en ligne sur ALEOP,
- renseigner les familles,
- adapter les circuits, étudier les demandes de points d'arrêts,
- analyser les effectifs et besoins de places dans les cars,
- assurer un service d'accompagnement dans les cars primaires,
- veiller à la discipline dans les cars (en relation avec les transporteurs).



LES TRANSPORTEURS

Les transporteurs BOURMAUD et HERVOUET FRANCE exécutent les circuits étudiés par l'AIFR et validés par la Région.

UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS

- Une coordinatrice du transport scolaire,
- Huit accompagnateurs/trices dans les cars primaires

UNE EQUIPE DE BENEVOLES

- 29 bénévoles / un à deux par commune

ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES DE
ROCHESERVIÈRE
& MONTAIGU

QUI FAIT QUOI ? JEUNESSE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DE MONTAIGU

COMPÉTENCE JEUNESSE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2019

La Communauté de Communes est chargée de la **mise en œuvre du Plan Jeunesse et familles** sur le territoire. A ce titre, elle :

- assure auprès du groupement la **coordination de la politique jeunesse** en associant cette dernière aux travaux d'élaboration,
- assure le **financement des postes de dépenses** prévus dans le cadre de ses compétences,
- **accompagne le groupement** dans la réflexion autour de ses projets liés à la jeunesse et au transport scolaire,
- met en place "**un réseau jeunesse**" ainsi que des instances d'échange entre animateurs jeunesse.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION

L'AIFR est chargée par la Communauté de Communes d'**organiser et de mettre en œuvre le service localement**.

- Constitué des représentants des familles Terres de Montaigu, le groupement s'engage, dans un esprit de transparence et de démocratie participative, à **favoriser tout projet ou initiative contribuant à rassembler les habitants** Terres de Montaigu, dans l'intérêt des familles et ce, pour contribuer et conforter le lien social et le développement local,
- L'AIFR assure la **coordination globale des actions et des services jeunesse** de son territoire en conformité avec les orientations ,les missions d'intervention et les tâches définies par les comités partenariaux.



ADHERER AU GROUPEMENT

POURQUOI ADHÉRER AU GROUPEMENT ?

Adhérer au groupement, c'est :

- **représenter** sa commune et défendre les **intérêts des familles**,
- mener une **réflexion commune** et **harmoniser les pratiques jeunesse du territoire** afin de répondre aux mieux au plan Jeunesse et Familles de la Communauté de Communes Terres de Montaigu



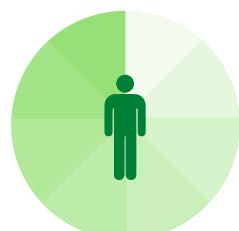
FONCTIONS DU GROUPEMENT

L'AIFR :

- **centralise les tâches administratives** liées à l'organisation des services (optimisation dans la gestion),
- assure la **gestion du personnel** permanent et saisonnier (suivi global des actions des salariés en conformité avec les orientations, les missions d'intervention, et les tâches définies dans le comités de pilotage locaux).
- permet de **mutualiser les moyens humains** : des animateurs jeunesse polyvalents qui interviennent dans les différentes structures jeunesse du territoire sans convention de mise à disposition (pour le personnel salarié de l'AIFR),
- permet de **mutualiser les moyens matériels** : prêt de matériel aux structures jeunesse,
- **simplifie et allège** le rôle des bénévoles,
- assure un **soutien logistique et de conseil** pour aider les bénévoles à décliner des projets dans leur commune.

L'AIFR EN CHIFFRES

- **11 structures adhérentes** (la municipalité de Montréverd, la municipalité de Rocheservière, la municipalité de Saint-Philbert--de-Bouaine, la municipalité de L'Herbergement, l'association "le Saloon" de Saint-Philbert-de-Bouaine, l'association "Herber'jeunes" de L'Herbergement, l'association "ALJ" de Rocheservière, l'association "Familles Rurales" de Montréverd, l'association "Familles Rurales" de Saint-Philbert-de-Bouaine, l'association "Familles Rurales" de Rocheservière, l'association "Familles Rurales" de L'Herbergement,
- **29 bénévoles**,
- **14 salariés permanents**, 2 à 5 saisonniers en périodes de vacances scolaires,
- plus de **1700 élèves** utilisateurs du transport scolaire,
- plus de **350 jeunes** utilisateurs du service jeunesse.



ÊTRE BÉNÉVOLE

TRANSPORT SCOLAIRE

Être **bénévole pour le service transport scolaire**, c'est :

- être le **représentant de son association locale** : faire remonter les décisions prises lors des conseils d'administration de l'AIFR et les données chiffrées pour son Assemblée Générale,
- participer à l'**élaboration des circuits** avec la coordinatrice et le transporteur (1 fois/an),
- ponctuellement, étudier et **intervenir localement** pour résoudre un problème rapidement (sécurité, point d'arrêt,...) en lien avec la coordinatrice,
- donner son **avis sur les points d'arrêts** demandés par les familles,
- être régulièrement **informé des problèmes de comportements** des élèves dans les cars et donner son avis sur les mesures à prendre dans certaines situations particulières,
- être le **relais des demandes de familles** et décisions prises par l'AIFR pour sa commune.



JEUNESSE

Être **élu(e) jeunesse représentant sa commune**, c'est :

- être le **relais local** pour le suivi des missions communales (accompagnement CME, manifestations vie locale, suivi du poste animateur en lien avec la direction de l'AIFR..),
- être le **relais des décisions de la commission enfance-jeunesse Terres de Montaigu**,
- participer à l'**entretien annuel de l'animateur** missionné sur la commune,
- participer au **comité de pilotage local** qui rassemble les acteurs de la jeunesse (réalisation du bilan N-1, définition des missions prioritaires à conduire pour l'année N+1)

Être **bénévole d'une structure jeunesse** telle qu'un Accueil Jeunes, c'est :

- être le **relais local** pour le suivi des missions locales dans le cadre de l'Accueil Jeunes,
- être le **représentant des décisions prises** lors des conseils d'administration de l'AIFR,
- être en **lien avec l'animateur** pour réaliser des actions jeunesse,
- participer au **comité de pilotage local** qui rassemble les acteurs de la jeunesse (réalisation du bilan N-1, définition des missions prioritaires à conduire pour l'année N+1)



CONTACTS AIFR

DIRECTION

02 51 94 99 93

aifr.jeunesse@gmail.com

JEUNESSE

02 51 94 99 98

aifr.acm@gmail.com

TRANSPORT SCOLAIRE

02 51 31 15 75

aifr.transportscolaire@orange.fr

CONTACTS ANIMATEURS

ROCHESERVIERE

06 43 63 39 98

aifr.rocheserviere@gmail.com

MONTREVERD

06 31 84 05 58

aifr.montreverd@gmail.com

L'HERBERGEMENT

06 43 63 83 26

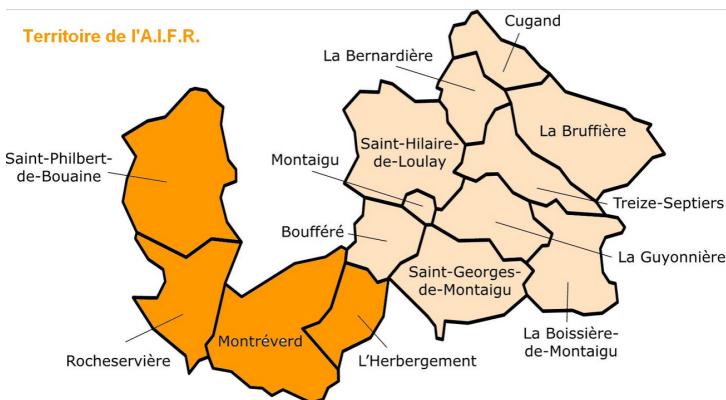
aifr.lherbergement@gmail.com

SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE

06 62 18 30 31

animationjeunesse@saintphilbertdebouaine.fr

Territoire de l'A.I.F.R.



TERRES DE
MONTAIGU

Région
PAYS DE LA LOIRE



HORAIRES OUVERTURE AU PUBLIC



TRANSPORT SCOLAIRE

9h-17h30: MARDI (accueil libre)

9h-12h30: MERCREDI, JEUDI,
VENDREDI (sur rendez-vous)

JEUNESSE

9h-17h30: MARDI (accueil libre)

9h-17h30: LUNDI, MERCREDI, JEUDI,
VENDREDI (sur rendez-vous)



SIEGE SOCIAL

AIFR
21 RUE DU PEPLU
85620 ROCHESERVIERE

SUIVEZ-NOUS !



www.famillesrurales.org/aifr/

